

Recyclage Cumul des fonctions en amiante sous-section 4

Durée : 7 h	vendredi 26 juin 2026	Lieu : BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît
----------------	-----------------------	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 275 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	30 €	120 €
Autres stagiaires	275 €	365 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



PRÉVENTION DES RISQUES
ET SÉCURITÉ
Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



RECYCLAGE CUMUL DES FONCTIONS EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

- Mettre à jour les connaissances et compétences des personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et d'opérateur de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

Programme détaillé

- Formulation des retours d'expériences sur les actions menées lors des chantiers :
 - décrire les difficultés rencontrées
 - rapporter les solutions mises en place.
- Revoir les exigences réglementaires et actualiser ses connaissances sur les évolutions réglementaires.
- Revoir les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante, les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Revoir les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et actualiser ses connaissances sur les évolutions techniques.
- Maintenir et actualiser ses compétences de la mise en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation.
- Mettre à jour les procédures conformément aux évolutions techniques et réglementaires.

✓ **Durée: 1 jour – 7 heures**

✓ **Public visé :**

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur.

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques (aptitude à la rédaction de documents).
- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans : transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors la formation précédente.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

✓ **Moyens techniques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- **Organisation :** partie théorique, 5 heures. Partie pratique et rédaction des procédures 2 heures.

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14, rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tél. : 05 49 45 89 72 - arfab-poitou-charentes@orange.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - N°déclaration d'activité : 54 86 00436 86 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)